

modernisation de la rue Notre-Dame

un projet urbain pour l'est de Montréal

NOTRE-DAME

L'état actuel de la rue Notre-Dame dans l'est de Montréal engendre de nombreuses nuisances qui se répercutent dans les quartiers Mercier, Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud. Le nouveau concept de réaménagement de la rue Notre-Dame proposé par le ministère des Transports, conjointement avec la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport, permettra d'améliorer la situation sur plusieurs plans.

En agissant sur la circulation routière, le transport en commun, les parcs, les lieux publics et la piste cyclable, en tablant également sur la mise en valeur du patrimoine et sur la sécurité, le projet de modernisation de la rue Notre-Dame améliorera la qualité de vie dans les quartiers touchés.



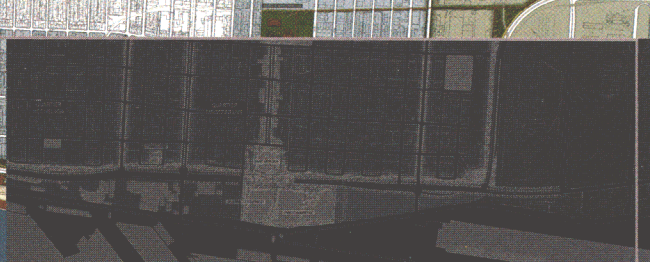
Esquisse

L'évolution du projet

- **Automne 2001** – Audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
- **Février 2002** – Entente entre le ministre des Transports et le maire de Montréal visant la création d'un comité mixte ayant pour mandat de définir les principes directeurs d'un nouveau concept d'aménagement de la rue Notre-Dame.
- **5 juin 2002** – Annonce, à l'occasion du Sommet de Montréal, du nouveau projet qui respecte les recommandations du rapport des commissaires du BAPE et intègre les éléments de solution les plus avantageux avancés dans les concepts précédents.
- **25 septembre 2002** – Délivrance par décret gouvernemental du certificat d'autorisation de réalisation du projet. Le décret impose le respect de 19 conditions régissant la réalisation du projet.
- **À compter de l'automne 2002** – Consultation de la population par le ministère des Transports et la Ville de Montréal, sur les questions d'intégration urbaine du projet, soit l'aménagement des parcs, des espaces publics et de la piste multifonctionnelle, la mise en valeur des éléments patrimoniaux, ainsi que les mesures d'atténuation du bruit.

Le nouveau projet

La rue Notre-Dame sera transformée en boulevard à trois voies par direction, auxquelles s'ajouteront des voies réservées au transport en commun en site propre du côté nord de la rue. À quelques endroits, la rue Notre-Dame descendra sous le niveau du sol afin que des parcs soient aménagés au-dessus de la rue. Des feux de circulation assureront une gestion adéquate de la circulation tout en contrôlant la vitesse. Enfin, la rue Notre-Dame rejoindra l'autoroute 25 via l'avenue Souigny, qui sera réaménagée à deux voies par direction auxquelles s'ajouteront deux voies réservées aux autobus en site propre au nord de celle-ci.



Les effets sur la circulation routière et la sécurité

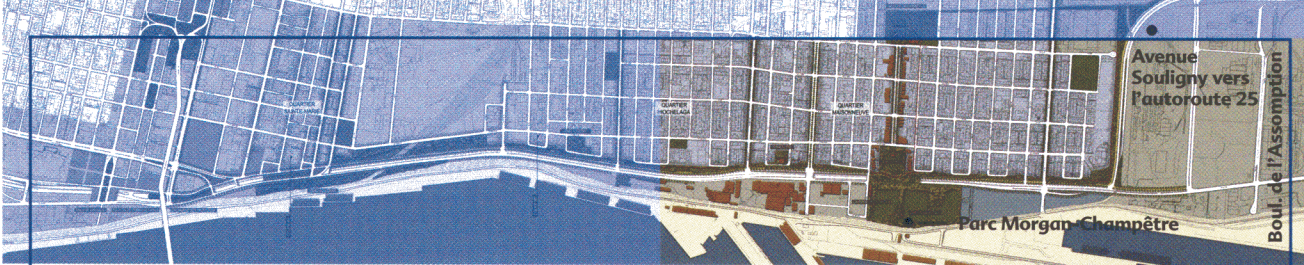
- Le nouveau boulevard permettra de diminuer la congestion routière et d'augmenter la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes.
- En concentrant la circulation de transit sur la rue Notre-Dame, le projet amènera une diminution de la circulation des automobiles et des camions dans les rues résidentielles, les rendant ainsi plus sécuritaires. De plus, des mesures seront mises en place par la Ville de Montréal afin que la diminution de la circulation dans les rues résidentielles soit permanente.

Les effets sur le transport en commun

- L'aménagement de voies réservées en site propre pour les autobus, sur un tronçon de 8 kilomètres, constitue un projet novateur et améliorera grandement la qualité et la rapidité du service pour accéder au centre-ville.
- Ces voies seront empruntées par les autobus express en provenance de l'est de Montréal et par les autobus locaux offrant ainsi de nouveaux circuits pour accéder au centre-ville sans correspondance.
- La localisation des voies réservées du côté nord de la rue Notre-Dame dans le secteur Hochelaga-Maisonneuve les rendra accessibles de façon plus sécuritaire, les usagers n'ayant aucune rue à traverser.



Les principes d'aménagement du parc Bellerive et de l'Esplanade des Patriotes dans le secteur Sainte-Marie feront l'objet d'une consultation publique au printemps 2003. Les illustrations ci-dessus se veulent des esquisses indiquant l'espace alloué à ces parcs.



Les effets sur la qualité de vie dans les quartiers limitrophes

À plusieurs égards, le projet de modernisation de la rue Notre-Dame permettra d'améliorer la qualité de vie des résidents des quartiers limitrophes, notamment par :

- un éloignement maximal du boulevard de la zone résidentielle;
- la réunification des parcs Morgan et Champêtre et Bellerive avec les quartiers situés au nord et l'aménagement de l'Esplanade des Patriotes;
- le maintien et la bonification du parc linéaire existant, incluant la piste cyclable;
- l'aménagement des abords nord et sud de la rue Notre-Dame pour renforcer l'image de « corridor vert »;
- la mise en valeur des panoramas et des éléments patrimoniaux, comme la station de pompage Craig, la tonnellerie, la caserne Létourneux et le monument des Patriotes.

Enfin, en diminuant la circulation de transit dans les rues résidentielles, le projet favorisera par le fait même la réduction de la pollution atmosphérique et sonore près des résidences et des lieux publics.

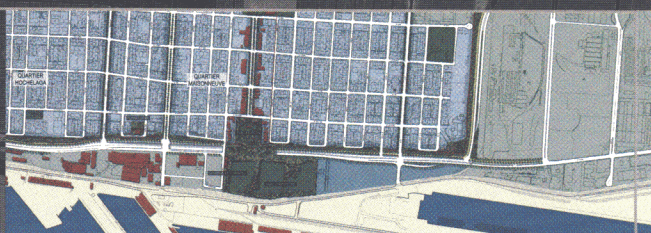


Esquisse



Esquisse du parc Morgan-Champêtre





Les travaux

La réalisation du projet s'échelonne sur une période de cinq ans. Plusieurs phases d'exécution des travaux sont nécessaires. Voici les grandes étapes prévues.

2003-2004 : Début des travaux dans le secteur Souigny, entre la rue Dickson et l'autoroute 25

2004-2005 : Fin des travaux amorcés en 2003 dans le secteur Souigny

Début des travaux dans le secteur Sainte-Marie

Début des travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption

2005-2006 : Poursuite des travaux dans le secteur Sainte-Marie

Début des travaux dans le secteur Hochelaga-Maisonneuve

Fin des travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption

2006-2007 : Fin des travaux du secteur Sainte-Marie

Poursuite des travaux dans le secteur Hochelaga-Maisonneuve

Début des travaux dans le secteur Souigny, entre la rue Dickson et la rue Notre-Dame

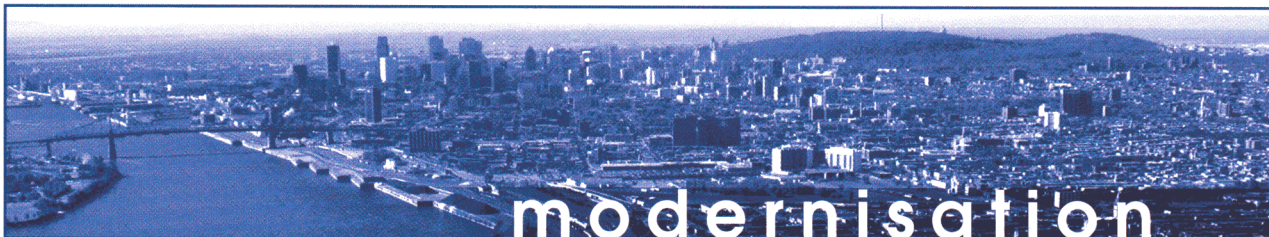
2007-2008 : Fin des travaux et mise en service

Les mesures d'atténuation

Le ministère des Transports entend mettre en œuvre une série de mesures d'atténuation des impacts pendant la période des travaux. Ces mesures touchent la gestion de la circulation, le bruit et la poussière causés par les travaux, la diffusion de l'information aux résidents et aux usagers de la route. Des clauses propres à l'application de ces mesures d'atténuation seront intégrées aux différents contrats de construction.

- Le Ministère s'engage à maintenir la circulation routière à l'intérieur de l'emprise actuelle. De plus, le Ministère et ses partenaires mettront sur pied des services de transport en commun afin de favoriser la diminution du nombre de véhicules empruntant la rue Notre-Dame pendant les travaux.
- Différents moyens seront mis en œuvre pour limiter les impacts sonores pendant la construction. Entre autres, les entrepreneurs se verront imposer des seuils de bruit à ne pas dépasser pendant la durée des travaux.
- Pour limiter les répercussions des travaux sur la qualité de l'air, des mesures particulières seront prises, telles que l'utilisation d'abat-poussière, le nettoyage régulier des chaussées et des équipements.
- Le Ministère assurera un contrôle des vibrations induites dans le sol par divers ouvrages.

De plus, un comité de suivi composé de représentants du ministère des Transports, de la Ville de Montréal, des services d'urgence et de citoyens sera mis sur pied pour suivre l'évolution des travaux et apporter des solutions aux problèmes rencontrés.



modernisation de la rue Notre-Dame

► un projet urbain pour l'est de Montréal

Des rencontres de consultation

Le ministère des Transports et la Ville de Montréal prendront en considération les préoccupations et les suggestions des citoyens dans l'élaboration du projet définitif de modernisation de la rue Notre-Dame. Des rencontres de consultation seront donc organisées dans les différents quartiers touchés par le projet. Elles seront axées sur l'information et la consultation des citoyens riverains de la rue Notre-Dame sur les questions d'intégration urbaine du projet, soit l'aménagement des parcs, des lieux publics et de la piste multifonctionnelle, la mise en valeur des éléments patrimoniaux, ainsi que les mesures d'atténuation du bruit.

En décembre 2002 aura lieu la première rencontre de consultation des résidents du secteur de l'avenue Souigny à l'est de la rue Dickson, où les travaux devraient débiter à l'été 2003. La population des quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud sera conviée à participer à des rencontres au cours des prochains mois.

Les dates et les lieux des rencontres seront communiqués par le biais des journaux locaux, dans le site Internet du ministère des Transports (www.mtq.gouv.qc.ca/regions/montreal/notredame) et par la poste pour les résidents des secteurs touchés.

► Vous pouvez également faire part de vos suggestions et de vos commentaires par écrit.

Par courriel : dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca

Par la poste :
Projet de modernisation de la rue Notre-Dame
Direction de l'Île-de-Montréal
Ministère des Transports du Québec
440, boul. René-Lévesque Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H2Z 2A6

Par télécopieur : (514) 864-3867

Ville de Montréal

Transports
Québec 